



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4431**

commune (s) : Feyzin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin, à l'Office public de l'habitat
(OPH) Grand Lyon habitat et à Alliade habitat - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4431**

commune (s) : Feyzin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à Alliade habitat - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée, par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

Pour la Commune de Feyzin, le programme d'actions de GSUP pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et notamment avec la requalification d'espaces extérieurs des quartiers classés,
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier,
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et de l'efficacité des actions menées.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 145 030 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 28 677 € réparti comme suit :

- 22 000 € au profit de la Commune de Feyzin,
- 6 677 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Feyzin pour l'année 2013,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 28 677 € net de taxes répartis comme suit :

- 22 000 € au profit de la Commune de Feyzin,
- 6 677 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Feyzin et l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657 341 et 65 737 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.